



Vétérinaires 2020

Impressum

Date :	juin 2021
Contact :	Office fédéral de la santé publique OFSP Schwarzenburgstrasse 157, 3003 Berne medreg@bag.admin.ch
Rédaction :	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS
Remarque :	Les évaluations et les présentations ont été révisées par rapport aux versions des années précédentes.

Sommaire

1	Formation	3
1.1	Titres fédéraux délivrés en 2020	3
1.2	Diplômes reconnus en 2020.....	4
1.3	Évolution des diplômes depuis 2004	5
2	Autorisations de pratiquer	6
2.1	Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2020.....	6
2.2	Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014	7
2.3	Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014.....	8

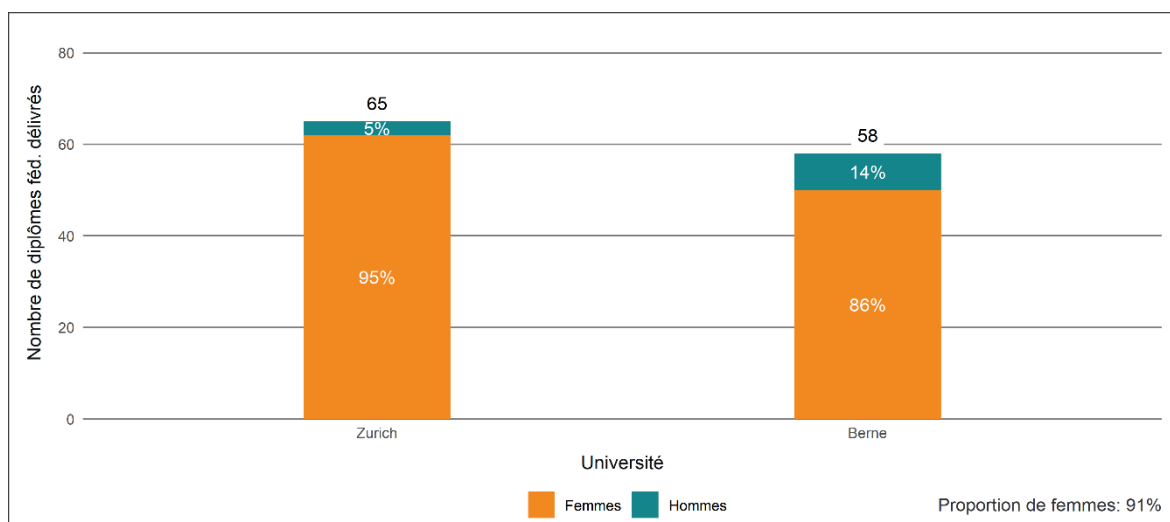
1 Formation

1.1 Titres fédéraux délivrés en 2020

124 titres fédéraux de médecine vétérinaire ont été délivrés en 2020. 123 personnes ont terminé leurs études dans une université suisse et ont passé l'examen fédéral selon la LPMéd et une personne a obtenu son titre sans examen (cf. figure 1).¹

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme fédéral est de 91 %. L'âge moyen des étudiants au moment de passer leur diplôme était de 26 ans ; il n'y a pas de différence notable entre les hommes et les femmes.

Figure 1 : Diplôme fédéraux de médecine vétérinaire délivrés en 2020, par université



Source : Registre des professions médicales OFSP

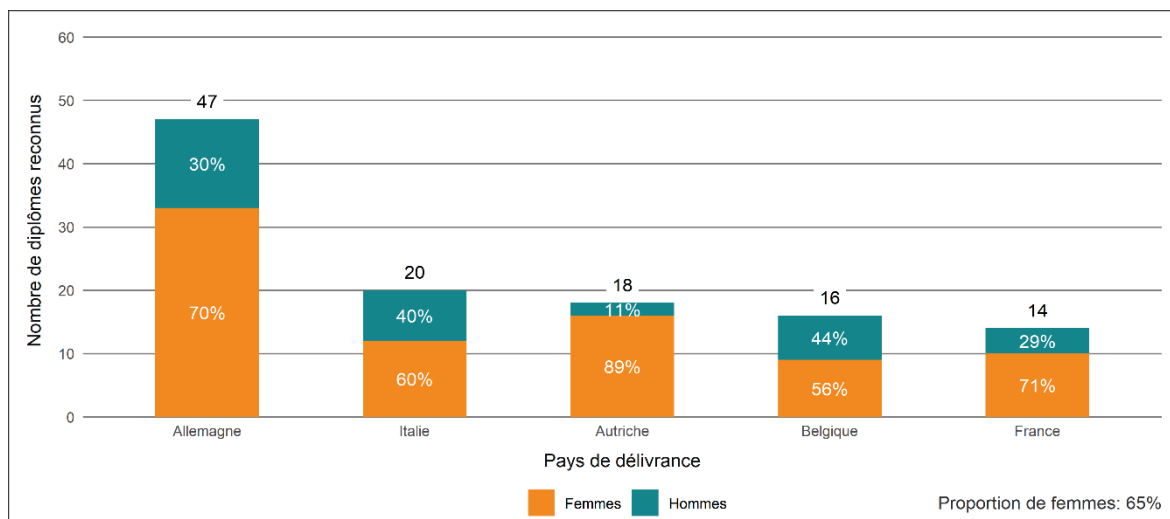
¹ A certaines conditions, la Commission des professions médicales peut octroyer le diplôme fédéral sans imposition d'examen.

1.2 Diplômes reconnus en 2020

156 diplômes en médecine vétérinaire ont été reconnus en 2020. La figure 2 montre les cinq pays d'où proviennent majoritairement les diplômes reconnus par la Suisse. 74 % (115) des diplômes reconnus ont été obtenus dans ces cinq États. Les 26 % (41) restants ont été décernés par 13 autres pays.

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme reconnu est de 65 %. L'âge moyen des titulaires de ces diplômes au moment de la reconnaissance est de 35 ans, ce qui correspond en moyenne à 9 ans de plus que l'âge des personnes au moment de recevoir un diplôme fédéral.

Figure 2 : Diplômes reconnus en médecine vétérinaire en 2020 – Top 5 pays de délivrance



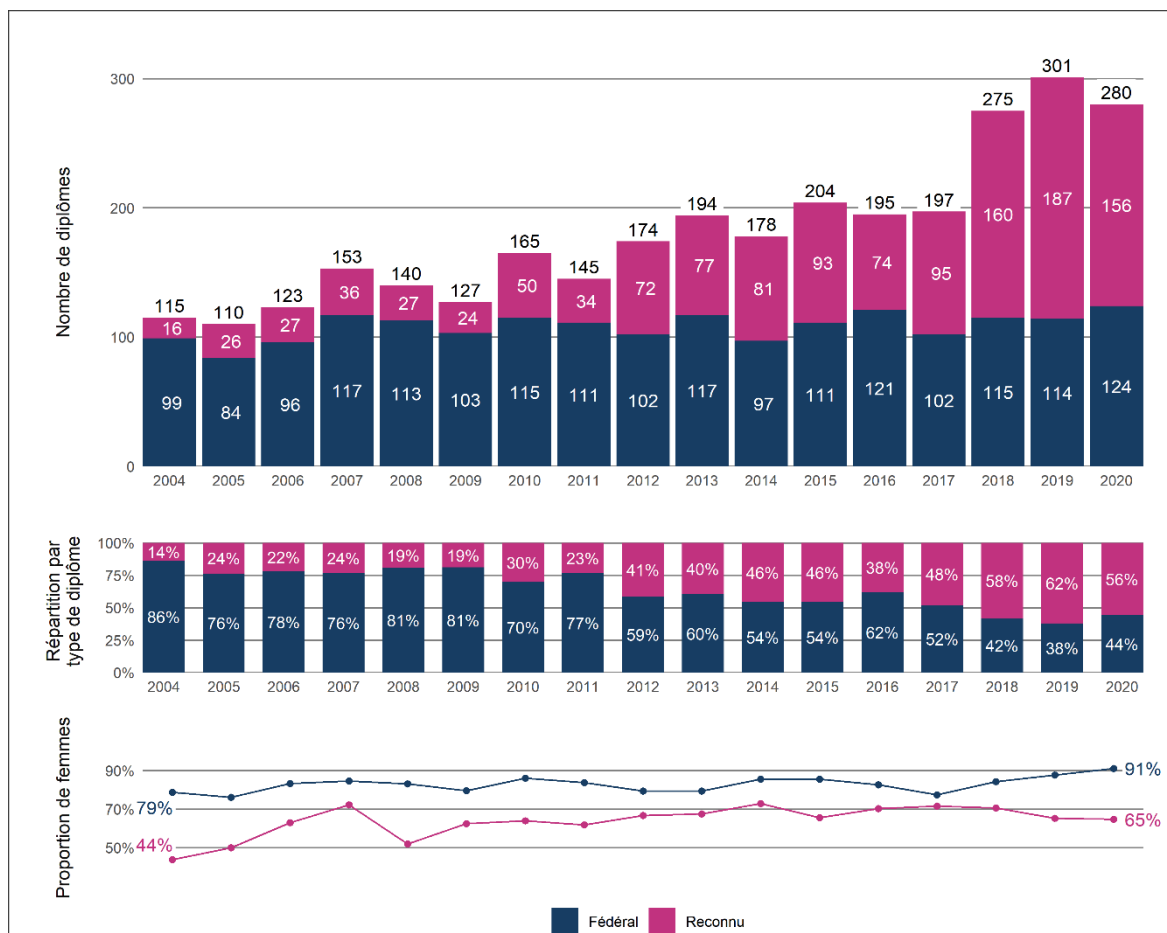
Source : Commission des professions médicales

1.3 Évolution des diplômes depuis 2004

Depuis 2002, les universités suisses ont décerné 1827 diplômes fédéraux en médecine vétérinaire, et la Commission des professions médicales en a reconnu 1235. Le nombre de diplômes reconnus a fortement augmenté entre 2004 et 2020 (de 14 % à 56 % ; cf. figure 3).

La proportion de femmes titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme reconnu a augmenté depuis 2004.

Figure 3 : Evolution des diplômes fédéraux et reconnus en médecine vétérinaire depuis 2004



Source : Registre des professions médicales OFSP, Commission des professions médicales

2 Autorisations de pratiquer

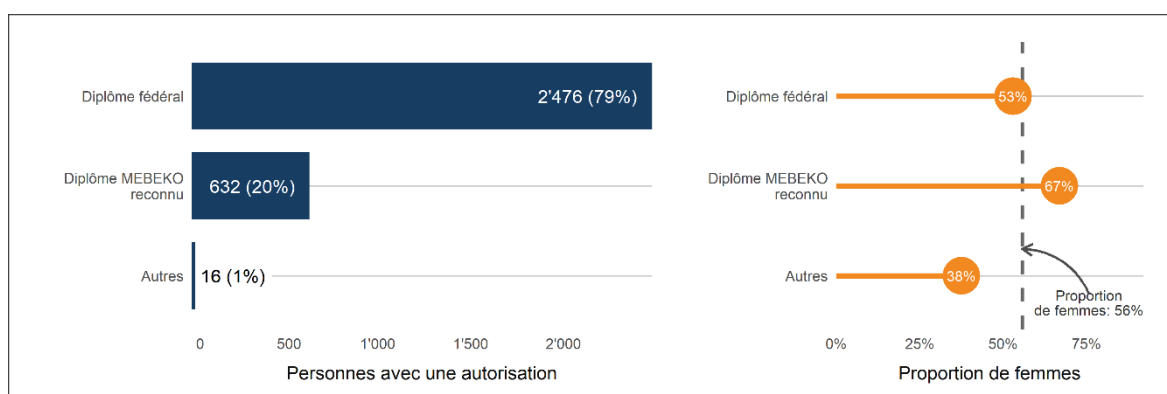
2.1 Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2020

Au 31 décembre 2020, 3124 vétérinaires au bénéfice d'une autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle² étaient enregistrés dans le MedReg, 726 d'entre eux disposant d'une autorisation dans plus d'un canton.

79 % des vétérinaires au bénéfice d'une autorisation de pratiquer étaient titulaires d'un diplôme fédéral et 20 % d'un diplôme reconnu. Les femmes représentent 56 % des titulaires d'une autorisation de pratiquer (cf. figure 4).

Leur âge moyen était de 50 ans, les femmes étant en moyenne 12 ans plus jeunes (45 ans) que les hommes (57 ans).

Figure 4 : Autorisations de pratiquer délivrées au 31.12.2020, par type de diplôme



Source : Registre des professions médicales OFSP

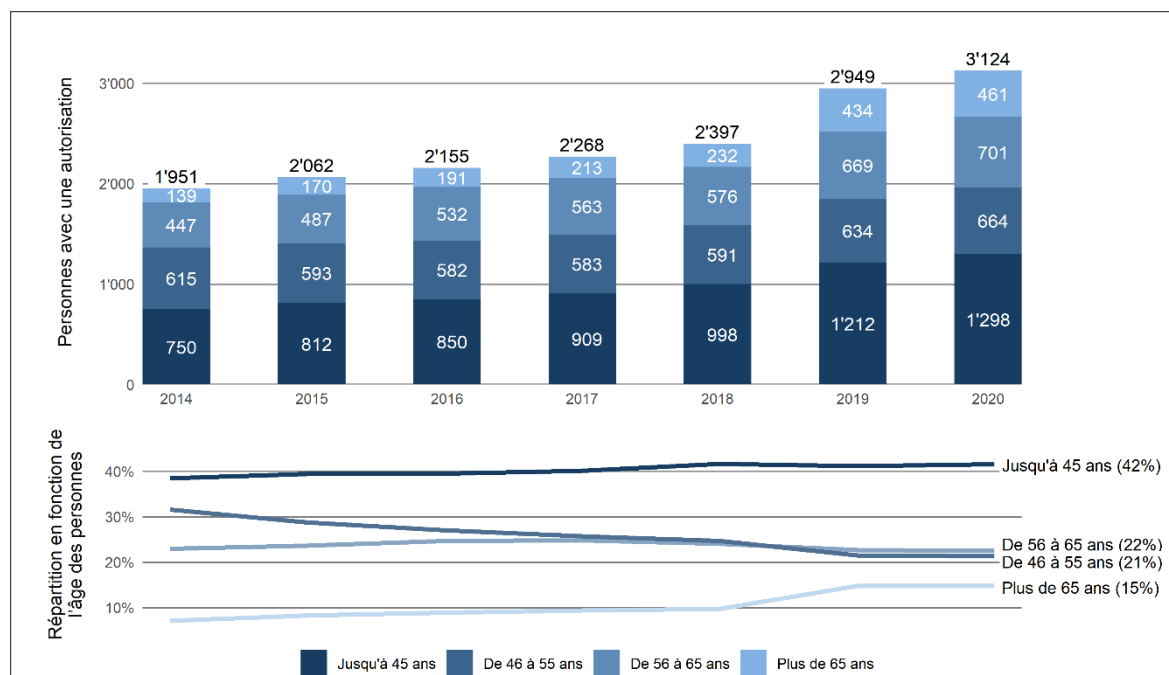
² Ce terme remplace l'ancienne notion d'activité « indépendante ». La modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 lors de la révision de la loi sur les professions médicales. Le groupe de personnes soumises à une autorisation de pratiquer est ainsi élargi aux professionnels de la santé qui travaillent dans le secteur privé sous leur propre responsabilité professionnelle mais qui ne sont pas indépendants (chaînes de pharmacie, groupes de cabinets, etc.).

2.2 Évolution du nombre d'autorisations de pratiquer délivrées depuis 2014

Le nombre de vétérinaire au bénéfice d'une autorisation de pratiquer a augmenté de 60 % entre 2014 et 2020 (de 1951 à 3124 ; cf. figure 5). Depuis 2019, les autorisations de pratiquer inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes. C'est pourquoi la hausse des autorisations de pratiquer est plus importante que les années précédentes.

La pyramide des âges des titulaires d'une autorisation de pratiquer a affiché une hausse générale. Le nombre de titulaires âgés de 65 ans et plus a augmenté, en partie suite à l'enquête.

Figure 5 : Nombre de vétérinaires au bénéfice d'une autorisation de pratiquer délivrée depuis 2014, par âge



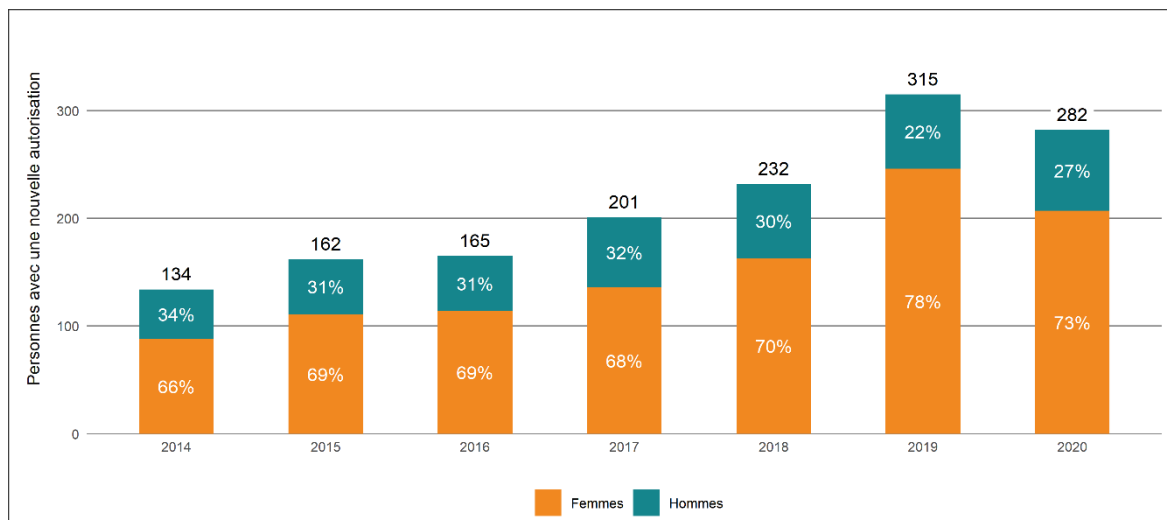
Remarques : Depuis 2019, les autorisations de pratiquer délivrées inactives sont également signalées, contrairement aux années précédentes, ce qui explique la forte hausse du nombre d'autorisations de pratiquer et des titulaires de 65 ans et plus entre 2018 et 2019.
Source : Registre des professions médicales OFSP

2.3 Évolution des nouvelles autorisations de pratiquer depuis 2014

En 2020, 282 vétérinaires ont obtenu 418 autorisations délivrées par les différentes autorités cantonales. En d'autres termes, 50 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton. En tenant compte des départs, il ressort, pour 2020, une augmentation nette de 404 autorisations (268 personnes).

La figure 6 présente l'évolution du nombre de vétérinaires au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer sous leur propre responsabilité professionnelle depuis 2014. La proportion de femmes a augmenté depuis 2014 et était de 73 % en 2020.

Figure 6 : Vétérinaires au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014

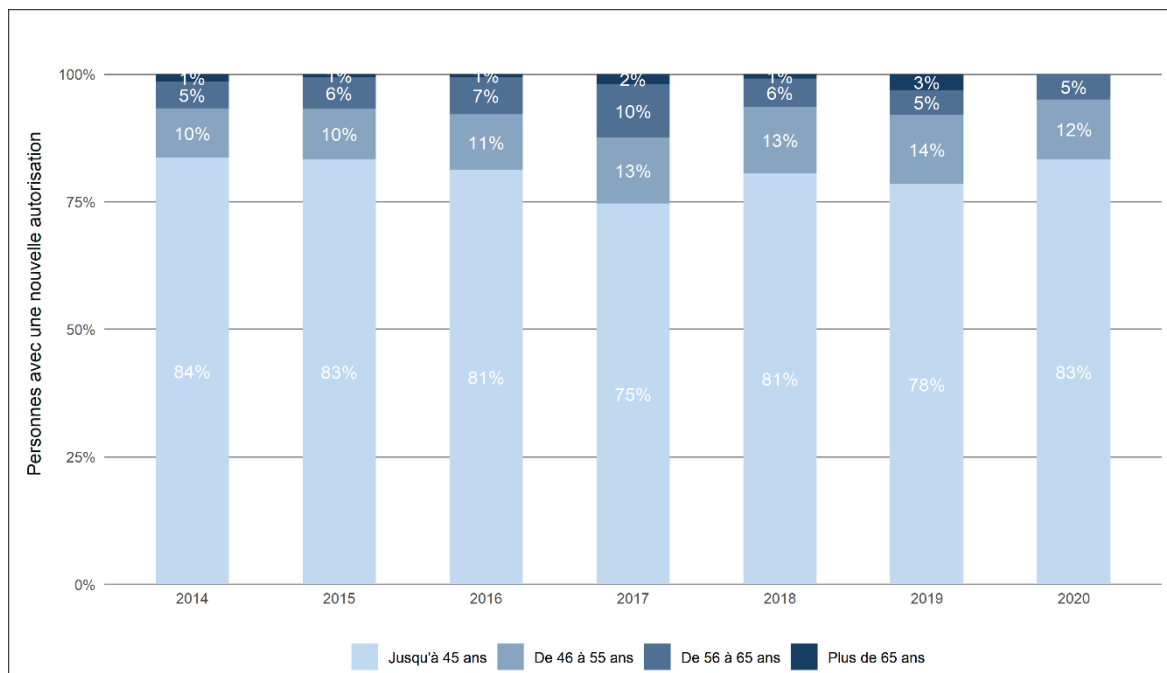


Source : Registre des professions médicales OFSP

Sur les 282 vétérinaires ayant obtenu en 2020 une nouvelle autorisation de pratiquer, 40 % sont titulaires d'un diplôme étranger reconnu. Le plus souvent, ce diplôme a été obtenu en Allemagne.

La pyramide des âges des vétérinaires au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer est relativement constante depuis 2014 (cf. figure 7). A l'exception de l'année 2017, près de 80 % des personnes ont 45 ans ou plus au moment d'obtenir l'autorisation de pratiquer.

Figure 7 : Vétérinaires au bénéfice d'une nouvelle autorisation de pratiquer depuis 2014, par âge



Source : Registre des professions médicales OFSP